

CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 février 2025

Le treize février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Florence FOURNIER, Madame Françoise CORDIER, Madame Nathalie VAUTIER et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Guermia APHAYAVONG	<i>Pouvoir à</i>	Siham TOUAZI
Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Audrey NAKACHE
Jonathan LEBON	<i>Pouvoir à</i>	Abasse BOUKARI
Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Célia CHIACK
Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Maxime LOUBAR
Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Nathalie VAUTIER
Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Marina HARPON	<i>Pouvoir à</i>	Laurence JOUSSEAUME

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 8

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Françoise CORDIER

Date de convocation : 7 février 2025

OBJET : Adoption du projet éducatif territorial (PEdT) / Plan mercredi 2025/2027

DÉLIBÉRATION N° 8 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2025

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 551-1 et R. 551-13,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
VU le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
VU la circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 portant instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,
VU la délibération n°16 du 3 juillet 2014 portant sur la validation des axes du PEDT et la signature de la convention PEDT avec les partenaires institutionnels (Education Nationale, CAF, Direction Départementale de la Cohésion Sociale),
VU la délibération n° 26 du 14 décembre 2017 portant signature de l'avenant à la convention relative à la mise en place du PEDT,
VU l'avis de la commission « Famille et Solidarité » 4 février 2025,

CONDIDÉRANT que la Ville de Jouy-le-Moutier porte des ambitions éducatives concrètes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité et des politiques publiques, culture, vie associative et sports, et a la volonté, en renouvelant le PEDT pour la période 2025/2027, de renforcer la concertation entre les acteurs éducatifs 0/18 ans, de partager des valeurs communes et d'améliorer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune (temps familial, temps scolaire et temps libre),

CONSIDÉRANT que la Ville s'investit depuis plusieurs années dans les politiques éducatives contribuant à l'éducation des jeunes enfants (0/3 ans), des enfants (3/11 ans) et des jeunes (11/18 ans)

CONSIDÉRANT que la Ville de Jouy-le-Moutier souhaite faire évoluer le PEDT qui couvrait la tranche d'âge 3/11 ans à la tranche d'âge 0/18 ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Jouy-le-Moutier a procédé à l'écriture d'un nouveau PEDT 0/18 ans intégrant un Plan Mercredi 3/11 ans pour la période 2025/2027,

Sur le rapport de Monsieur Don Abasse BOUKARI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Projet éducatif territorial (PEdT) – Plan Mercredi tel annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la signature d'une convention tripartite relative à la mise en place d'un Projet éducatif territorial et d'un Plan Mercredi avec l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au PEDT/Plan Mercredi.

Publié le 17 février 2025

Fait et délibéré le 13 février 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication